Ils continuaient néanmoins à travailler, quand vers 6 heures, Pijaulet voulut faire à Planche une observation au sujet de la terre que ce dernier employait pour son travail.

Planche prit mal l'observation, se mit à injurier son camarade, et des injures on en vint vite aux coups.

Planche saisit une masse de fer qui se trouvait à côté de lui et qui sert à broyer la terre glaise, et en appliqua deux coups violents à Pijaulet ; un coup l'atteignit sur la tête, et l'autre à l'épaule droite.

Pijaulet tomba à terre inanimé, tandis que les personnes accourues au bruit de la lutte, lui prodiguaient les premiers soins.

On le transporta immédiatement à l'hôpital.

Le docteur Rigodon a constaté sur le côté droit de la tête une fracture comminutive du crâne, ainsi qu'une fracture de la clavicule droite.

L'état de Pijaulet est très grave et laisse peu d'espoir de le sauver.

Quant au meurtrier, Planche se rendant compte de la gravité du crime qu'il venait de commettre, s'était enfui aussitôt, criant aux personnes accourues sur les lieux qu'il allait se constituer prisonnier.

Le chemin de la tuilerie Coudière à la gendarmerie est long et Planche aura sans doute eu le temps de réfléchir, car ce soir encore on ne l'avait pas vu.

La gendarmerie va se mettre activement à sa recherche.

Réception de la ligne Cluses-le-Fayet

La Roche-sur-Foron. — La réception de la ligne Cluses Fayet a eu lieu le jeudi 2 juin. Les autorités sont arrivées par un train qui venait de Paris et qui était spécial depuis Culoz. Ce train est entré en gare de Cluses à 10 h. 4 du matin.

Dans les wagons-salons avaient pris place MM. Geoffroy, sous-directeur de la Compagnie P.-L.-M., Arnaud, inspecteur général des Ponts et Chaussées et directeur des chemins de fer.

Becquet, sous-chef de l'exploitation.

Salva, membre de la commission militaire des chemins de fer.

Bauary, ingénieur en chef du service de la traction.

Denis, ingénieur en chef de la voie.

Pelletan, ingénieur en chef des mines.

Belz, commissaire militaire du réseau P.-L. M.

Schœndœrfer, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Haute Savoie.

Aron, ingénieur en chef du P.-L.-M., à Lyon.

Saugeon, directeur des Postes et Télégraphes de la Haute Savoie.

Allegret, ingénieur du P.-L.-M., directeur des travaux.

Millet, ingénieur à Bonneville.

Desroches, ingénieur à Annecy.

Jaistier, Juliardi, ingénieurs, etc., etc.

Après avoir parcouru la ligne à une vitesse de 40 kilomètres à l'heure, le train arrivait au Fayet à 10 h. 58. Un déjeuner offert par la compagnie P. L. M., réunissait environ 70 couverts au buffet de la gare.

Contrairement à l'usage pratiqué en pareilles circonstances, les entrepreneurs des deux lots, MM. Boyer, Anthoine et Bastain, ainsi que l'entrepreneur des gares, M. François Clerc, n'étaient pas au nombre des invités. M. le maire de Saint-Gervais, qu'on avait invité au moment de se mettre à table, a refusé l'invitation. Ce petit incident fait l'objet de nombreux commentaires.

La réception de la ligne a été faite au retour et nous croyons savoir que les ingénieurs ont constaté la parfaite exécution de tous les travaux. Donc un bon point aux entrepreneurs.

Le retour à Paris a eu lieu dans la soirée. On croit qu'on ne fera pas de fête d'inauguration à l'occasion de l'ouverture de cette ligne stratégique.

L'ouverture de cette ligne est fixée au 15 juin courant. Sa longueur est de 22 700 mètres.

Elle a son origine à Cluses, point terminus de la ligne Genève-Laroche-Bonneville-Cluses, et se termine au Fayet, vis-à-vis et à une très petite distance du nouvel établissement des Bains, construit l'an dernier à Saint-Gervais.

Les terrains ont été acquis pour deux voies.

En dehors de la gare de Cluses, la ligne comprend trois gares : Magland, Sallanches et le Fayet et trois stations : Balme, Oëx et Domancy.

Les travaux ont été rapidement exécutés ; ils ont coûté 6 millions environ.

HERNIES 30 ans de succès
sans opération et souvent en **15 jours**, guérison radicale (supprimant les bandages). Les preuves irréfutables sont à l'appui. Dr GAILLARD, de *l'Université américaine de Philadelphie*, médecin de la Faculté de Montpellier, 1, quai Charité, à LYON.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Firminy. — *Incendie.* — Un incendie d'une violence extrême a détruit dans la nuit dernière un immeuble situé au hameau de la Métairie-Blanche, commune de Vergongheon, appartenant à M. Méyal.

Des employés du service de nuit à la gare d'Arvant, donnèrent les premiers le signal de l'alarme et se transportèrent sur les lieux du sinistre avec une pompe de la Compagnie du chemin de fer.

Grâce aux prompts secours et à leur bonne organisation on put préserver les maisons voisines qui était sérieusement menacées.

Les pertes s'élèvent néanmoins à une douzaine de mille francs et sont couvertes par une assurance.

Aucun accident de personne à signaler.

Montbrison. — *La conférence de M. Cabanes.* — Hier soir, à 8 heures, dans la salle de la Chevalerie, M. Cabanes, ancien procureur de la République à Montbrison, a fait une conférence publique sur le sujet suivant : « L'Egalité des citoyens devant la loi. »

Cent cinquante personnes environ se pressaient dans la salle de la Chevalerie pour entendre M. Cabanes, dont le talent oratoire avait été si justement apprécié pendant son long stage au parquet de Montbrison.

Sous le couvert du titre : « L'Egalité des citoyens devant la loi », M. Cabanes a fait un long plaidoyer *pro domo*.

Saint-Bonnet le Château. — *Arrestation.* — La gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château a arrêté le nommé Perrier Jean-Marie, âgé de 18 ans, natif de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, contre lequel un mandat d'arrêt avait été décerné par le parquet de Montbrison pour vol d'une somme de 300 francs, commis le 27 février 1898, au préjudice du sieur Roche Antoine, propriétaire à Eclumes Hautes, commune de Merle.

Cet individu serait également l'auteur d'un vol qualifié d'une montre et de deux lapins commis le 15 mai 1898, au préjudice de M. Dauvert Adrien, cultivateur demeurant à la Note, commune d'Estivareilles.

Le Chambon-Feugerolles. — *Plainte.* — La gendarmerie a ouvert une enquête sur la plainte d'un sieur Chalançon, ouvrier menuisier au service du sieur Pradier, menuisier au Vigneron, contre un de ses camarades d'atelier, le sieur Auguste, qui a dévalisé sa chambre, fouillé les meubles et enlevé une certaine somme contenue dans une petite boîte en bois renfermée dans une malle.

— *Nos députés.* — Echo des élections. — Une protestation sur la validation de l'élection de M. Georges Claudinon ne peut être faite que par un fumiste qui ignore, volontairement sans doute, que M. Georges Claudinon a été élu dans la quatrième circonscription de Saint-Etienne par 5.000 voix de majorité.

Le protestataire n'ose pas demander une invalidation, il demande une simple enquête.

C'est bien assez en effet pour rire de sa démarche.

Dernière Heure

Les marins français à Sébastopol

Sébastopol. — Le navire français *Léger* est arrivé ici hier. Répondant aux saluts des marins français, les russes ont tiré le canon, puis les orchestres ont joué la *Marseillaise*.

L'accueil a été très solennel. Plusieurs fêtes auront lieu en l'honneur des marins français qui resteront à Sébastopol une semaine.

LA GUERRE

HISPANO-AMÉRICAINE

A Cuba

SINGULIER BLOCUS

Madrid. — Une dépêche officielle de la Havane annonce l'installation de dépôts de munitions et la concentration des troupes sur plusieurs points du littoral.

Le blocus de l'île reste sans effet.

Les bateaux entrent et sortent sans difficultés.

Dans les ports de Cardenas, Cienfuegos, Matanzas et la Havane les subsistances ont été assurées.

MESURES DE PRÉCAUTION

Madrid. — Une dépêche de la Havane au *Heraldo* dit que le conseil des ministres cubains a décidé d'accorder le titre d'*Héroïque* à la cité de Cardenas pour sa défense contre les Américains.

Les correspondants des journaux qui avaient été expulsés sont partis.

D'autre part le maréchal Blanco prépare un arrêté interdisant tout le territoire de l'île aux journalistes étrangers considérés comme espions.

LA TACTIQUE AMÉRICAINE

New-York. — Le bruit courait aujourd'hui que l'escadre américaine, reprenant l'offensive, s'était approchée de la côte et avait ouvert le feu contre les forts avancés de Santiago. Ce bruit n'a pas été officiellement confirmé.

On croit ici que la tactique de l'amiral Sampson est de forcer les Espagnols à gaspiller leurs munitions dans de fréquents combats d'artillerie.

L'ÉCHOUAGE VOLONTAIRE DU « MERRIMAC »

New-York. — Quand l'amiral Schley a demandé des volontaires pour embarquer sur le *Merrimac*, tous les équipages s'offrirent en masse. Les sept marins choisis pour accompagner le lieutenant Hobson comprenaient deux Américains, un Français, deux Irlandais et deux Allemands.

Le lieutenant Hobson reçut l'ordre de mouiller son navire à travers le chenal et de le sombrer au moyen d'une petite torpille placée dans la câle le *Merrimac* fut aperçu dès qu'il entra dans le chenal.

Les forts ouvrirent aussitôt un feu terrible qui criblait de projectiles le navire américain.

La machine n'était pas atteinte.

Le *Merrimac* gagna le deuxième tournant du chenal, où il s'ancra.

Dès que la marée porta le navire à travers le chenal, le lieutenant Hobson mit le feu à la torpille et s'embarqua avec son équipage sur un radeau qu'il avait improvisé, l'unique canot ayant été mis en morceaux par un obus.

Les Américains conduisirent leur radeau jusqu'au croiseur espagnol *Cristobal Colon* dont l'équipage les saluait d'hourras enthousiastes.

Peu après, l'amiral Cervera envoya un officier de son état-major à bord du *New-York* pour informer l'amiral américain que le lieutenant Hobson et ses hommes n'avaient reçu aucune blessure et qu'ils seraient traités avec les égards dûs à leur héroïsme.

L'amiral Sampson remercia chaleureusement l'amiral espagnol de ses égards.

Quand le fait fut communiqué au président Mac-Kinley, celui-ci exprima la plus grande satisfaction : « C'est bien là vieille la chevalerie espagnole dit-il ». On croit que le Congrès votera des félicitations au lieutenant Hobson et à son équipage.

M. Long, secrétaire de la marine, a déclaré que l'exploit que les hommes du *Merrimac* ont accompli est un des plus beaux que l'histoire ait enregistrés.

On dit que lieutenant Hobson a fait ses études de constructions navales en France.

A Porto-Rico

LE BOMBARDEMENT

Madrid. — Les lettres de Porto-Rico arrivées à Madrid donnent des détails sur le bombardement.

Elles confirment que l'amiral Sampson a bombardé la ville sans avertissement préalable.

Il a lancé 700 obus sur la place.

Les pertes des Espagnols ont été de 7 morts et 70 blessés ou contusionnés.

L'intendance, la caserne et une maison particulière ont souffert quelques dégâts.

En Espagne

AU CONSEIL DES MINISTRES

Un conseil des ministres aura lieu ce soir.

Le ministre des colonies soumettra à ses collègues une question relative au paiement des intérêts de la Dette de Cuba.

Le ministre de la marine fera un rapport sur le combat d'avant hier à Santiago-de-Cuba.

A l'Etranger

LA PRESSE RUSSE

Saint-Pétersbourg. — Faisant allusion à l'intention que l'Espagne aurait de demander l'intervention des puissances, en vue du rétablissement de la paix, les *Novosti* disent qu'il est grand temps de mettre fin à la guerre insensée et criminelle qui a lieu actuellement.

Le *Journal russe* s'étonne que personne n'ait envisagé le côté immoral de la lutte des insurgés cubains contre leur gouvernement, tandis que les Etats européens, ajoutent les *Novosti*, prennent soin de leurs colons, afin qu'ils restent unis avec leur pays.

Les sujets espagnols de Cuba et des Philippines se révoltent contre leur patrie qu'ils trahissent au profit de l'étranger.

« L'appel adressé par l'Espagne aux puissances est déjà une sorte de capitulation. Quant aux Américains, ils doivent soumettre volontairement leurs prétentions à l'arbitrage des puissances. Ils ne sauraient s'en dispenser car la situation de leurs deux lignes de côtes ouvertes ne pourrait résister aux flottes réunies des deux Etats.

« L'Europe doit élever sa voix puissante pour que la paix soit rétablie, là où l'humanité est habituée à ne voir que le développement et le triomphe pacifique de la civilisation. »

DERNIÈRES NOUVELLES

Bruxelles. — L'Espagne a adhéré également à la conférence internationale pour l'abolition des primes sur l'exportation des sucres. Elle a désigné son ministre à Bruxelles et deux délégués de Belgique pour assister à la conférence.

Athènes. — La famille royale est rentrée après un voyage d'un mois dans l'intérieur de la Grèce.

FIN DES DEPÊCHES DE NUIT

ÉTAT CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Bange, empl., rue Gigodot, 7, et Descombes, modiste, cours Chartreux, 4 ; Bouteulier, teinturier, quai St-Vincent, 39, et Bourreille, quai St-Vincent, 39 ; Bral, négociant, rue Burdeau, 8, et Langevin, rue Etienne-Dolet, 32, Paris ; Chardon, négociant, Oyonnax (Ain), Auguste Rochet, tailleuse, Coisia (Jura) ; Ducarre, empl., quai St-Vincent, 46, Cottaz, s. p., au Bouchage (Isère) ; Gerbi, employé, quai Rambaud, 11, et André, curdis., r. Burdeau, 19 ; Thivillier, employé, cours Vitton, 58, et Poizat, contur., pl. St Clair, 1 ; Dodet, manufact., rue République, 2, et Galland, Tournus (Saône-et-Loire) ; Dobet, cultivateur, Izernore (Ain), et Dobet, tisseuse, Izernore (Ain) ; Joannin, photographe, rue Lanterne, 24, et Gourmand, s. p., rue Terme, 20 ; de Peretti, négociant, rue Ste-Catherine, 13, et Dupau, s. p., Villefranche (Rhône) ; Quaglia, employé, rue des Docks, 48, et Mazioux, employée, grande rue Feuillants, 2 ; Vettard, employé, rue Pouteau, 13, et Tissier-Poncet, employée, rue Cuvier, 98 ; Dallemagne, gardien de la paix, rue Dunoir, 79, et Hugues, dévid., rue des Capucins, 21.

Deuxième arrondissement. — Degrandi, serrurier, rue Port-du-Temple, 10, et Dubois, metteuse en mains, Villeurbanne ; Cumet, comptable, rue Centrale, 29, et Lamari, gerr., rue de la République, 37 ; Tenget, employé, rue Bourgelat, 10, et Duport, cuisinière, place d'Ainay, 4 ; Gabriel, chauffeur, rue des Culattes, 34, et Besse, employée, rue Penthièvre, 13 ; Bonnevay, employé, cours Charlemagne, 120, et Bressand, brodeuse, rue François-Dauphin, 7 ; Bertholet, employé, cours du Midi, 26, et Gallin, cuisinière, cours du Midi, 26 ; Kehr, tailleur, rue Saint Joseph, 17, et Achard, couturière, rue Mercière, 54 ; Olagnier, représentant de commerce, grande rue de la Guillotière, 122, et Cartier, sans profession, rue Confort, 5 ; Faure, maçon, quai Rambaud, 14, et Chanal, cuisinière, rue Laporte, 3 : Berthet, commerçant, rue Bourgelat, 10, et Jacquet, sans profession, rue Bourgelat, 8 ; Carrefour, concierge, rue Saint Joseph, 68, et Daubard, rue Saint Joseph, 68 ; Brasier, cocher, place Bellecour, 17, et Bouchardy, rue Victor-Hugo, 15 ; Dugué, emp., rue Centrale, 58, et Duvouldy, sans profession, rue Confort, 5 ; Vacher, domestique, Belley, et Valençot, domestique Belley (Ain) ; Serve, négociant, cours Charlemagne, 5, et Pasquet, sans profession, avenue de Noailles, 54.

Troisième arrondissement. — Alix, laitier, rue St-Georges, 98, et Bailly, cout., rue Ste-Anne-Baraban, 52 ; Brunel, banquier, Beaurepaire (Isère), et Bochu, s. p., cours Gambetta, 5 ; Barlet, domestique, Hauteville (Ain) et Albert, couturière, rue Voltaire, 38 ; Baloux, menuisier, rue Paul-Bert, 34, et Marie Trux, s. p., même adresse ; Bernard, clerc d'avoué, chemin des Verriers, 15, et Bairu, journ., même adresse ; Boucher, emp. com., rue des Trois-Pierres, 66, et Pradeux, s. p., Rive-de-Gier ; Brancaz, pharmacien, Chambéry, et Baverel, s.p., place du Pont, 10 ; Decoret, électr., rue Neuve-St-Michel, 55, et Besson, mén., rue Neuve-St-Michel, 77 ; Déliage, emp. de tramw., Villeurbanne, et Billaud, repass., route de Vienne, 139 ; Dumas, pas. sementier, rue de Béarn, 45, et Rocher, cout., rue Clos-Suiphon ; Faure, empl. de com., rte de Grenoble, 93, et Boisson, contur., rue de l'Arquebuse, 28 ; Floquet, musicien, Nancy, et Jantzen, artiste, même adresse ; Gagnières, empl. ch. de fer., route d'Heyrieux, 92, et Borrel, s. p., Saint-André (Savoie) ; Lafoy, empl. ch. de fer, rue du Colombier, 1, et Joly, cuisin, Tournus (S.-et-L.) ; Lyvet, empl., St-Germain-au-Mont-d'Or, et Prabel, f. de ch., cours Gambetta, 37 ; Serra y Filel la, sculpteur, rue Paul Bert, 144, et Rousset, pig. de bott., même adresse ; Serié, mécanicien, chemin de Gerland, 28, et Gesse, cout., Pont-de-Chéruy (Isère) ; Soffietti, mécanicien, rue Paul-Bert, 122, et Delaison, s. p., Sollières (Savoie) ; Aime, teinturier, rue Grillet 7, et Chaboud, journ, même adresse ; Aubignat, mont. en bronze, c. Henri, 46, et Poncet, cou. rue du Capitaine, 7 ; Bertin, empl. de com., rue St Jean, 50, et Marthoud, fleuriste, rue Vendôme, 374 ; Calmar, tail. d'habits, gr. r. Guillotière, 100, et Glandut, cout., même adresse ; Perrin, empl. de soieries, c. Vitton, 21, et Gremion Menuau, q. Guillotière, 14 : Pélisson, boulan., Besançon ; Brodebeck, même adresse ; Lagay, dessinateur, rue Molière, 28, et Garbil, s. p., rue Mazenod, 97 ; Louzon, emp., r. Sebastien-Gryphe, 11, et Vuaille, ling., cours d'Herbouville, 6 ; Wettstein, ment. bij., q. St-Antoine, 24, et Martin, cors., même adresse ; Cazes, cocher, Ste-Foy-les-Lyon (Rhône), et Rigaud, cuisin., rue de Bonnel, 20 ; Juthier, jardinier, rte d'Heyrieux, 188, et Tixier, jardinier, ch. de Saint-Priest.

Quatrième arrondissement. — Bérut, employé, hôpital Croix-Rousse, et Poncet, lingère, Belley (Ain) ; Pénard, aviculteur, Mirabel (Ain), et Jacquier, cuisinière, impasse Dubois, 4.

Cinquième arrondissement. — Chevalier, manœuvre, rue Roquette, 4, et Benoîte Noally, journalière, même adresse ; Crozy, employé, q. de Vaise, 37, et Wenger, employé de commerce, quai de Vaise, 38 : Derlende, employé de tramway, rue Mont-d'Or, 3, et Gervais, Nuits Saint-Georges (Côte-d'Or) ; Ferrier et employé en soieries, place du Marché, 2, et Canaud, s. p., rue Calnard, 15 ; Goyet, comptable, rue du Bœuf, 32, et Gunet, s. p., Saint-Bel (Rhône) ; Gueneau, capitaine en retraite, Rouvray (Côte-d'Or), et Curé, s. p., chemin de l'Etoile-d'Alaï, 60 ; Bonnefoy, coiffeur, rue St-Georges, 10, et Meunier, couturière, même adresse ; Durand, scieur, rue des Tuileries, 9, et Faure, ménagère, rue Chapeau Rouge, 29 ; Cavier, employé, Paris, et Gentilhomme, rue Manteau-Jaune, 3 ; Maronne, négociant en parapluie, quai Fulchiron, 2e, et Cissac, s. p., même adresse ; Savy, comptable, quai de Pierre Seize, 92, et Thibaudier, s. p., Vienne (Isère) ; Turrin, prote d'imprimerie, rue Bugeaud, 25, et Bavarot, institutrice, rue de Paris, 36 ; Aubignat, mouleur en bronze, 23, et Poncet, couturière, rue du Capitaine, 7 ; Chaussadef, maçon, Collonges (Rhône), et Marie Bey, domestique, même adresse ; Frédéric, employé d'administration, avenue de l'Archevêché, 5, et Duverger, couturière, même adresse ; Bachelard, employé de commerce, Villeurbanne, et A. Dauphin, s. p., montée de Choulans, 96.

Sixième arrondissement. — Octave Bauchart, employé, rue Cuvier, 2, et Romain, sans profession, même adresse ; Brailliard, employé, quai des Brotteaux, 13, et Esnoud, employée, même adresse ; Brunet, employé cours Vitton, 5, et Morandat, sans profession, même adresse ; Durand, employé de commerce, rue Sully, 7, et Bouneau, sans profession, Narbonne (Aude) ; Frison, employé, rue Ste-Geneviève, 17, et Riffard, tulliste, rue du Midi, 24, Villeurbanne ; Lavesnes, employé, rue Garibaldi, 3, et Thibaut, sans profession, Castelnan (Lot) ; Liotard, tailleur de pierre, rue Montgolfier, 61, et Clément, dévideuse, même adresse ; Mounier, ferblantier, rue Tête d'Or, 82, et Vincent, tisseuse, même adresse ; Quillex, propriétaire, Lagnieu (Ain), et Maniguet, sans profession, rue Bossuet, 76 ; Robert, caissier, rue Bugeaud, 72, et Tonnellier, sans profession, rue Tronchet, 30 ; Rosier employé de commerce, rue de Crillon, 64, et Reynaud, sans profession, rue Masséna, 77 ; Rossot, cultivateur, Varennes (Allier), et Combaret, sans profession, cours Morand, 48 ; Chemin, employé de commerce, rue Bossuet, 165, et Brune-Barbe, brodeuse, même adresse ; Figaraf, fondeur sur métaux, rue Bugeaud, 61, et Buna, rentière, cours Lafayette, prolongé, 8 ; Lafond, employé à l'Arsenal, cours Vitton, 21, et Joséphine Orset, cuisinière, rue Cuvier, 157 ; Laffargue, teinturier, rue Bossuet, 124, et Berger, tulliste, même adresse ; Monier, propriétaire, Luré (Loire), et Perras, sans profession, cours Lafayette, 91.

Funérailles du 6 juin 1898

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Vve Bouchacourt, née Fourrier, s. p., 69 ans, H.-D., f. 10 h. — Gebert Etienne, s. p., 20 ans, H.-D., f. 6 h. s. — Malien Lucien, s. p., 5 ans, rue Mercière, 23, f. 11 h. — Ronengel, Jean, s. p., 1 ans, Charité, f. 4 h. — Deroche, domestique 72 ans, rue de la République, 52, f. 5 h.

Troisième arrondissement. — Carret Jules, terrassier, 40 ans, portes cimetière Guillotière, f. 10 h. — Galier Michel, frère hospitalier, 68 ans, route de Vienne, 206, f. 1 h. — Ep. Boiron, née Marie Reboulet, s. p., 44 ans rue Duguesclin, 170, f. 2 h.

Quatrième arrondissement. — Néant.

Cinquième arrondissement. — Néant.

Sixième arrondissement. — Comte Gas Joseph, menuisier, 61 ans, rue Bossuet, 106, f. 8 h.

Distillerie de l'Abbaye de St-Antoine (Isère)

Arquebuse Saint-Antoine

Précieux vulnéraire

LA MALTINE

Délicieuse et utile liqueur de table

Maison FILLION, Lyon, concessionnaire général

Spectacles & Concerts

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui lundi 6 juin, à 8 h. 1/2, la *Joueuse d'orgue*, pièce nouvelle en 2 parties, 5 actes et 11 tabl., de MM. Xavier de Montépin et Jules Dornay, musique nouvelle de M. Hermann.

MUSIQUE MILITAIRE. — Tous les jours, de 5 à 6 h., au kiosque de la place Bellecour, concert.

CONCERTS BELLECOUR. — Kiosque de la place Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 heures du soir, Concert.

Orchestre de la ville (60 exécutants), sous la direction de M. Georges fils

Nota. — Les abonnements au prix minimun de 12 francs sont reçus, chaque soir au contrôle du concert et, dans la journée, salle des dépêches S. P. A., 16, rue Confort.

Un garage pour bicyclettes est à la disposition des auditeurs.

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS. — *Etablissement thermal de 1er ordre. Source ferrugineuse. Casino.* Tous les soirs grand concert, de 6 h. à 8 h. 1/2. Jeudi et dimanche, deux concerts, à 3 h. et à 6 h. Orchestre de 30 musiciens sous la direction de M. Jouberty.

Tir aux pigeons. Feu d'artifice. Attractions diverses.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, ascension ; panorama magnifique. Prix : 1 franc.

AUX CÉLESTINS

Grande Fabrique de Lingerie et Bonneterie

8, rue St-Dominique (ang. r. des Archers)

Bas noirs indégorgeab. dimin., la p.		0.40
Bas fil noir, indégorgeables, extra		1.25
Chaussettes hommes ray., nouv.		0.45
Bas écossais hte nouveauté, la p.		1.25
Chaussettes écossais p. hom., la p.		0.95
Corsage chemisettes fantaisie		1.45
Chemisettes zéphyr écossais		1.95
Rideaux guipure, le mèt.		0.10
Jupons cret. impr. volant, jolie dent.		1.95
Dentelles noire et beurre haut. 7 c.		0.15

Choix immense tissus légers fantaisie haute nouveauté pour Costumes.

Maladies des **OREILLES** (Surdité) de la **GORGE** (Laryngites) du **NEZ** et de la **POITRINE**

NOUVELLE MÉTHODE des Trois Docteurs **CARILLON, MADEUF et RAHON**, qui visitent les principales villes et envoient f. sur demande le *Guide Médical*. — Ecr, 10, rue Fontaine-au-Roi, Par.

LIQUEUR AGRÉABLE tonique & Digestive

ÉLIXIR GAULOIS

Exiger sur chaque Cruche la Capsule portant le Cachet de la MAISON FILLON - LYON

Hors Concours Paris 1878, Lyo 1894

Se trouve dans les bons Établissements

CÉRÉALINE-GIRAUD

L'ALIMENT le plus digestif pour les jeunes enfants, les estomacs les plus délabrés, les convalescents et les personnes âgées. Le meilleur potage le plus agréable, le plus nourrissant

La Boîte de 500 grammes 1 fr. 50

Dépôts à Lyon { GIRAUD, 22, rue Victor-Hugo. Phie BOUSSERHOT, 89, r. de la République

Le Gérant : H. GRINDA.

Imprim. de la *France Libre*, 35, r. Condé, Lyon
J.-B. BALLET, directeur.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 6 juin 1898

— 102 —

Fonctionnaires et Boyards

Par le Prince J. LUBOMIRSKI

SCHELM

Le président entra suivi des assesseurs. L'huissier auquel Me S... avait recommandé de donner le billet au président, avait compris, à l'air de l'avocat, que ce papier contenait quelque révélation suprême : il dit au magistrat :

— De la part du défenseur, très urgent et très pressé !

Au moment où le président ouvrait le billet, Darine s'asseyait sur son siège.

Le jury venait de rentrer en séance, et le chef du jury avait la main sur le cœur.

Le président lisait avec attention ce qui venait de lui être remis. Le silence était mortel. Le chef du jury dit :

— Sur notre âme et conscience, devant Dieu et devant les hommes. Oui ! l'accusé est coupable !

Il y eut un frémissement. Tatiana poussa un cri de douleur et s'affaissa.

Tout à coup le président éleva la voix.

— Arrêtez, dit-il. Un incident d'une gravité exceptionnelle vient de se produire.

Mais le chef du jury venait d'ajouter :

— Il n'y a pas de circonstances atténuantes.

XIV

L'incident

Cependant le président des assises s'était levé.

— En vertu du pouvoir discrétionnaire dont je dispose, j'admets comme valable l'incident qui vient de se produire, et j'autorise le défenseur à faire paraître les témoins.

A ces mots, Darine devint horriblement pâle. Le public, qui se dirigeait vers la porte, reflua confusément.

— Monsieur le président, objecta Darine, le jury a délibéré...

— La loi, en ces circonstances, me fait seul juge des décisions à prendre. J'ai dit... Me S..., vous avez la parole.

A l'aspect de Tatiana, dont la belle physionomie était transfigurée, et des regards de triomphe de Me S..., Darine perdit toute prudence, et, fou de terreur, comprenant que quelque chose allait se passer qui lui serait préjudiciable, il cria, d'une voix profondément troublée :

— Monsieur le président, le verdict est prononcé.

— Ignorez-vous donc que nous avons le droit de nous éclairer jusqu'au moment d'appliquer la loi. L'introuvable docteur Dakouss vient d'être retrouvé, il est urgent de l'entendre. Vous devez connaître la loi, monsieur le procureur impérial, et il m'est pénible de vous la rappeler.

— Mais...

— Assez, j'ai dit... Me S..., vous désirez que nous entendions en témoignage le nabab Dowgall-Sahib, qui a amené l'accusé Dakouss. C'est ce que vous nous avez écrit.

— Oui, monsieur le président.

— C'est bien ! En vertu de l'autorité sans limites dont S. M. l'empereur, notre maître à tous, m'a revêtu, dit il en regardant sévèrement Darine, je vous autorise, huissier, à introduire le témoin Dowgall-Sahib, nabab de Cawnpore ! Gardes, vous vous emparerez du nommé Dakouss, qui se trouve dans la salle des témoins, et le ferez placer sur le banc des accusés. Allez !... Le nababn'est pas chrétien, je recevrai moi même son serment. C'est un prince dans son pays. Huissier, approchez un siège !

Wladimir murmura :

— Oh ! je ne suis pas encore perdu !

Au banc des accusés, Dakouss montra sa hideuse figure contractée par la peur. Muller s'apppocha à son tour de la barre des témoins, conduit par un huissier.

A ce moment, un mauvais sourire crispa les lèvres de Darine, comme s'il voulait le fasciner. Mais le nabab ne semblait même pas remarquer la présence du procureur impérial. Il avançait lentement entre une haie de spectateurs qui se bousculait pour l'examiner mieux à leur aise.

Quand il fut à la barre, avant de saluer le président, il jeta un coup d'œil sur le banc des accusés. A l'aspect de Dakouss, il eut un sourire satisfait. Le président des assises accueillit le nabab d'un geste courtois, et lui indiqua le siège placé auprès de la barre par l'huissier.

— La cour invite Votre Altesse à s'asseoir. Le serment exigé par nos lois peut être prêté par Votre Altesse entre nos mains, selon les rites de votre religion.

Le nabab s'inclina profondément.

Le président alors :

— J'ai l'honneur de connaître personnellement Votre Altesse, mais la règle exige que je lui demande son nom.

Le nabab se croisa les bras ; Darine se leva et ouvrit la bouche pour parler, mais l'Indien disait déja, d'une voix haute et ferme :

— Je ne suis pas le nabab de Cawnpore. Je m'appelle Muller de Mullerhausen, sujet russe, forçat en rupture de ban. J'ai lutté vingt ans contre la société. Aujourd'hui je viens, de mon propre gré, courber la tête sous cette loi que j'ai méprisée jusqu'ici.

Il y eut un cri de stupéfaction, qui sortit involontairement de la poitrine des assistants et du jury. Darine, épouvanté, retomba sur son fauteuil. Wladimir tressaillit et cria, oubliant qu'il était accusé :

— Muller !

Le président, puissamment intéressé avança la tête.

Le nabab leva la main vers le Christ qui était exposé sur le pupitre,

— Je suis chrétien, et je jure, sur cette croix, de dire la vérité. Je ne suis pas encore accusé, et avant d'expier moi-même les crimes que j'ai commis, je viens témoigner et demander justice contre des criminels aussi coupables que moi.

Il étendit la main vers le fauteuil du ministère public, et tous les yeux suivirent la direction de sa main. Darine, pâle, accablé, ployé en deux, en proie à une terreur folle, frémissait de tout son corps.

— Cet homme, commença Muller... Tout à coup il s'interrompit.

— Non..., cet homme représente la loi, et je désire aujourd'hui prouver mon respect pour la loi. L'indignation m'entraînerait peut-être à employer des termes prohibés dans cette enceinte. J'essayerai de modérer ma colère et de raconter froidement les faits. Me S... me conseillera.

Le président, impressionné par cette scène solennelle, les assesseurs, les jurés, écoutaient avec avidité. Muller commença :

— Après avoir fui la Russie, pour ne pas expier le châtiment mérité des forfaits que j'avais commis, je suis revenu dans mon pays avec des intentions criminelles, Aveugle et outrecuidant, je trouvais trop lentes, à mon gré, les réformes consenties par notre vénéré et auguste maître, et je voulais avancer la marche des choses. Ma richesse me donnait la possibilité de fonder des sociétés secrètes, dont je suis le chef suprême. J'avais beaucoup de complices. Un de mes principaux agents était André Darine, procureur impérial au parquet de Saint-Pétersbourg.

Cette accusation rendit à Darine un peu de sa présence d'esprit. Il se leva et dit au président :

— Est-ce dans l'usage aussi de permettre au témoin de calomnier et d'insulter le ministère public ?

Mais le président était profondément intéressé. Ses opinions personnelles, d'ailleurs, avaient été froissées par le réquisitoire haineux de Darine.

— La défense est libre, dit-il. Si le témoin outrepasse ses droits, il en répondra.

Et il ajouta :

— Continuez !

La curiosité des assistants était devenue de la fièvre ; jamais les débats n'avaient été aussi intéressants. Le procureur impérial sur la sellette des accusés est un fait anormal ; on écoutait avec recueillement.

Muller continua :

(*A Suivre*).

Wolff-American Cycles

Cyclistes

Ne achetez pas quelle plus grande qualité est d'avoir une Machine irréprochable, c'est-à-dire qui ne nécessite jamais de réparations. La WOLFF-AMERICAN satisfaction. — DEMANDEZ LE CATALOGUE ENVOYÉ FRANCO.